

Interview du Collectif sur i>TELE

A l'occasion de l'audience de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation sur la recevabilité du chef de l'Etat à se constituer partie civile, le Collectif, par l'intermédiaire de Me Edmond-Claude FRETY, a exprimé sa position.

[Intervention de Me Edmond-Claude FRETY.](#)